



PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert, tenue le 6 décembre 2021 à 19 h à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper, sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Liette Michaud, conseillère du district n° 6  
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7  
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

Est absent :

Claude Ferguson, conseiller du district n° 2

Sont également présents :

Cassandra Comin Bergonzi, greffière  
Jacques Des Ormeaux, directeur général par intérim

---

#### Ouverture de la séance

La mairesse constate que le quorum est atteint et invite les membres du conseil à observer un moment de silence.

(2021-12-369)

---

#### Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoin  
appuyé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin

D'ADOPTER l'ordre du jour de la première séance extraordinaire du 6 décembre 2021 sous réserve d'inverser les points 3 et 4.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

#### Présentation du budget pour l'exercice financier 2022

Le trésorier présente les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2022.

---



Période de questions portant exclusivement sur les sujets inscrits à l'ordre du jour

Cette période de questions débute à 19 h 31 et se termine à 20 h 30.

\*La période de questions lors de cette séance porte exclusivement sur le budget et le programme triennal d'immobilisations.

---

La mairesse remet la séance extraordinaire portant sur le dépôt des avis de motion à 20 h 45.

(2021-12-370)

Adoption du budget de la Ville pour l'exercice financier 2022

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le conseil doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent.

Il est proposé par la conseillère Liette Michaud  
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

D'ADOPTER le budget de la Ville pour l'exercice financier 2022 qui prévoit des revenus égaux aux dépenses qui s'élèvent à 61 533 289 \$; lesquelles incluent les quotes-parts de la Ville aux budgets du conseil d'agglomération de Longueuil et de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) qui totalisent 25 977 888 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-12-371)

Adoption du programme triennal d'immobilisation pour les exercices financiers 2022, 2023 et 2024

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le conseil doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter par résolution le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois années financières subséquentes.

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Verreault  
appuyé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin

D'ADOPTER le programme triennal d'immobilisations de la Ville pour les exercices financiers 2022, 2023 et 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



(2021-12-372)

Publication du budget et du programme triennal d'immobilisation

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le budget ou le programme triennal adopté, ou un document explicatif de celui-ci sont distribués gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité. En plus ou au lieu de cette distribution, le conseil peut décréter que le budget ou le programme triennal, ou le document explicatif sont publiés dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité.

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoïn  
appuyé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas

DE DÉCRÉTER que le budget et le programme triennal d'immobilisation adoptés sont publiés sur le site internet de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Levée de la séance

La mairesse procède à la levée de la séance à 20 h 44.

---

---

Pascale Mongrain  
Mairesse

---

Cassandra Comin Bergonzi  
Greffière